

*Les  
Fiches Pédagogiques*

*du Musée des Antiquités nationales  
Château de Saint-Germain-en-Laye*

*Langues et écriture  
en Gaule Romaine*



# LANGUES ET ECRITURE EN GAULE ROMAINE

## I. - LA LANGUE GAULOISE, LA LANGUE LATINE

La langue gauloise est mal connue, car elle s'est éteinte à la fin de l'époque gallo-romaine, et avant cela, n'était qu'assez rarement consignée par écrit. C'est une langue celtique, comme le gaélique d'Irlande et d'Ecosse ou le brittonique du Pays de Galles et de Bretagne. Le gaulois est issu de la même souche indo-que le latin, d'où des parentés linguistiques. Des dialectes gaulois locaux ont vraisemblablement existé, mais n'ont pas laissé de traces tangibles.

Après la conquête de la Gaule par Rome, effectuée dans le sud-est vers 120 av. J.-C. et parachevée dans le reste du pays par Jules César entre 58 et 52 av. J.-C., l'ensemble de la population gauloise est, plus ou moins, mise en contact direct avec la langue du vainqueur, le latin. Le latin est la langue de l'Empereur, de l'armée, de l'administration, des commerçants. On le parle, mais, à la différence du gaulois, on l'écrit aussi, même si les inscriptions ne sont pas très nombreuses en Italie avant le Ier siècle av. J. C. et même si la littérature latine ne se constitue qu'à cette époque tardive. Le latin est également enseigné à Rome et dans les provinces. Dans ces conditions, il est vraisemblable qu'une très grande partie de la population gauloise ait adopté le latin. Cette adoption n'était sûrement pas uniforme, variait selon les régions, plus ou moins touchées par l'influence romaine, selon l'origine sociale, selon les occupations professionnelles. Les Gaulois servant dans l'armée romaine, et ils furent très nombreux à partir de Jules César, devaient obligatoirement parler et écrire le latin. Les élites indigènes soucieuses de s'intégrer au système romain de promotion sociale, basé sur l'ascension de la carrière des honneurs, le *cursus honorum*, devaient inmanquablement pratiquer le latin. D'après l'historien Dion Cassius (v.155/164 - v.235), l'empereur Claude (41-54) juge indigne de porter le titre de citoyen quiconque ignore le latin.

La persistance du gaulois après la conquête est difficile à mesurer. Quelques rares témoignages littéraires assez tardifs attestent que la langue est encore parlée au-Y IIIe, IVe et Ve siècles. Ainsi, à la fin du IIIe siècle, le père du célèbre poète bordelais Ausone (309/310 393/394) maîtrise-t-il mal le latin. On le verra, un certain nombre d'inscriptions montre que le gaulois est alors encore utilisé dans certains domaines de la vie quotidienne.

## II. - L'ECRITURE AVANT LA CONQUÊTE

On écrit peu en Gaule avant la conquête du pays par les Romains. La ville grecque de Marseille, fondée vers 600 av. J.-C. par des colons grecs d'Ionie, son territoire et les cités satellites qu'elle génère (Olbia, Antibes, Nice, Agde ...) sont les seuls foyers de la chose écrite pendant longtemps, et encore les témoignages sont-ils des plus ténus. L'alphabet grec ionien est utilisé.



fig.1 - Épitaphe  
gallo-grecque  
Eskiggoreix, fils de  
Kondilleos  
Nimes (Gard)  
Dessin M. Lejeune

Les Gaulois n'inventèrent jamais d'alphabet propre pour noter leur langue. Ils adaptèrent successivement les alphabets grec (ionien) et latin pour écrire. Les plus anciens textes gallogrecs remontent peut-être à la fin du IIIe siècle av. J.-C. et certainement au IIe siècle av. J.-C.. C'est bien sûr autour de Marseille que l'on observe la plus grande densité des quelques 281 documents gallo-grecs connus à ce jour. L'alphabet grec se diffuse néanmoins dans certaines régions de la Gaule en suivant les grandes routes stratégiques et commerciales, vers l'ouest jusqu'à Narbonne, et vers le nord jusqu'à Lyon, et à partir du Ier siècle av. J.-C., jusqu'au centre-est de la Gaule et en Suisse. Les textes sont en général fort courts, les plus longs ne dépassant pas une dizaine de mots (marque de propriété, légende monétaire,

marque commerciale, dédicace religieuse, épitaphe [fig. 11]. Cette réticence gauloise est peut-être expliquée par Jules César (*Bello gallico*, VI, 14) puisque selon lui " (les druides) estiment que la religion ne permet pas de confier à l'écriture la matière de leur enseignement, alors que pour tout le reste en général, pour les comptes publics et privés, ils se servent de l'alphabet grec. Ils me paraissent avoir établi cet usage pour deux raisons, parce qu'ils ne veulent pas que leur doctrine soit divulguée, ni que, d'autre part, leurs élèves, se fiant à l'écriture, négligent leur mémoire...". L'alphabet grec n'est, semble-t-il, plus employé après l'époque de César.

Les Gaulois adaptent ensuite, peut-être en partie de façon concomitante, l'alphabet latin, sans doute dans la première moitié du Ier siècle av. J.-C., ou même avant. Pour cette période les documents écrits gallo-latins sont rares : il s'agit surtout de légendes monétaires du centre-est de la Gaule.

### III. - L'ECRITURE APRÈS LA CONQUÊTE

La plus ancienne inscription latine connue en Gaule est contemporaine de la conquête de la Narbonnaise : il s'agit de la borne milliaire (sorte de borne routière, cf. *infra*) de Cn. Domitius Ahenobarbus, découverte au sud de Narbonne, et datant de 118 av. J.-C. environ. Mais les inscriptions monumentales restent très rares jusqu'à la fin du Ier s. av. J.-C., même en Narbonnaise. Ce "retard" sera vite rattrapé sous l'Empire, puisque l'on compte à ce jour plus de 14 000 inscriptions publiées

#### A) Les inscriptions monumentales

##### *Les différents types d'inscriptions Monumentales*

La nature des inscriptions est extrêmement diversifiée. On distingue traditionnellement les inscriptions monumentales, destinées à durer éternellement, gravées sur pierre ou plus rarement sur métal (bronze), des inscriptions figurant sur *l'instrumentum*.

Dans le premier groupe se trouvent les épitaphes, les inscriptions religieuses, honorifiques, officielles, les cadastres, les calendriers, les bornes milliaires, les diplômes militaires.

- Les inscriptions officielles comprennent d'abord des textes émanant de l'Empereur. En Gaule, les plus célèbres sont les fameuses "Tables claudiennes", gravées sur bronze pour être "affichées" sur le *forum* de Lyon, capitale de la Lyonnaise, qui conservent le discours prononcé par l'empereur Claude (4154) devant le Sénat, à Rome, pour y faire admettre des sénateurs gallo-romains. Ce discours est par ailleurs consigné par l'historien latin Tacite (*Annales*, XI, 23-25) Elles sont présentées au Musée de la civilisation gallo-romaine, à Lyon. Viennent ensuite les lois, les règlements de Rome, des assemblées provinciales, municipales. L'un des rares textes de loi conservé pour la Gaule provient de Narbonne. Il s'agit de fragments d'une table en bronze, conservés au Musée du Louvre, portant copie de la *Lex de flaminio...*, loi provinciale fixant les droits et les devoirs du flamine (prêtre du culte impérial) provincial de Narbonnaise.

- Les inscriptions honorifiques, offertes à des personnages importants de la cité ou de la province, de leur vivant ou après leur mort, permettent notamment de reconstituer le déroulement des carrières civiles et militaires.

- Les cadastres conservent la trace écrite de la structuration du paysage, implantée dans certaines régions de la Gaule. Le seul exemple connu en Gaule est celui des cadastres de la colonie d'Orange, fondée en 35 av. J.-C., dont subsistent plusieurs centaines de fragments en marbre, présentés au Musée d'Orange.

- Les calendriers étaient le plus souvent utilisés dans des contextes religieux, et les deux seuls grands calendriers que nous possédions encore sont rédigés en caractères latins mais en langue gauloise. Le calendrier de Coligny (Ain), conservé au Musée de la civilisation gallo-romaine, à Lyon, est ainsi le plus long texte en langue celtique ancienne, gravé sur une plaque de bronze, sans doute en plein IIe siècle ap. J.-C., soit deux cents ans après la conquête. L'usage de la langue gauloise, dans le domaine religieux, est limité aux calendriers de type gaulois (lunaires), élaborés sans doute avant la conquête par les druides, détenteurs du savoir et du pouvoir religieux, et préservés par leurs descendants, à l'époque romaine, et aux malédictions magiques (cf. *infra*).

- Les bornes milliaires sont des bornes en pierre, le plus souvent en forme de colonne, disposées à intervalles réguliers le long des

voies publiques, pour indiquer les distances séparant le point marqué par la borne du chef-lieu de la cité que traverse la route. Le nom de l'Empereur ou du magistrat créateur ou rénovateur de la route est mentionné, de même que la distance, exprimée en mille romain (1 mille = 1481,50m) ou en lieue gauloise (1 lieue = 2222m).

- Les diplômes militaires, assez rares en Gaule, ne sont pas à proprement parler des inscriptions monumentales, puisqu'il s'agit de petites tablettes en bronze, mais leur contenu est officiel. Ils portent copie de la loi -dont l'original était déposé aux archives de Rome- par laquelle l'Empereur attribuait certains privilèges aux soldats romains ayant terminé leur service. Chaque intéressé recevait sa copie personnelle.

- Les épitaphes forment l'essentiel du corpus des inscriptions, soit environ 8000 numéros, pour les Trois Gaules et la Narbonnaise. Le texte est en général bref : le nom du défunt est accompagné par des formules stéréotypées. Dans les épitaphes les plus anciennes, au I<sup>er</sup> siècle, la formule comprend seulement le nom du défunt, au nominatif, ce qui signifie qu'il est présent. Cela est d'ailleurs parfois indiqué par *hic quiescit* (il repose ici), *hic situs est* (il est ici). La stèle funéraire ne porte parfois que les dimensions de la concession funéraire, comme à Vaison, où plusieurs indiquent le nombre de pieds situés devant et derrière : IN FR(ontem) P(edes) XXV IN AG(rum) P(edes) XXV. La dédicace aux dieux Mânes, esprits des morts divinisés, *Diis Manibus*, apparaît en Narbonnaise avant l'époque flavienne, donc avant 70 ap. J.-C. L'abréviation de cette dédicace en D. M., connue à Rome en 58 ap. J.-C., est utilisée en Gaule à partir de 70 environ, et pendant tout le II<sup>e</sup> siècle, ainsi que pendant une partie du III<sup>e</sup> siècle. A partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle, le nom du défunt est au datif, ce qui sous-entend que le monument funéraire a été édifié à l'attention de celui-ci. C'est aussi une déclaration de propriété de la concession funéraire.

A partir du II<sup>e</sup> siècle, les inscriptions funéraires se font un peu plus prolixes, et les allusions aux qualités morales du défunt se multiplient dans certaines régions, notamment dans le Lyonnais. A Lyon, le décurion Iulius Martinus vante ainsi, sur un autel funéraire, sa femme "d'un rare mérite et très aimante, qui a vécu avec moi 23 ans, 15 jours, sans jamais me causer de peine". Des considérations philosophiques apparaissent également à cette époque. Cette

schématisation de l'évolution des formules funéraires est peu à peu nuancée par des études épigraphiques régionales plus poussées, qui font apparaître des modes locales.

Les informations livrées par les inscriptions funéraires sont précieuses, mais relativement limitées. Elles permettent de connaître un très grand nombre de noms de personnes (le défunt, sa femme, ses parents, ses héritiers...) et alimentent ainsi les études onomastiques (cf. *infra*). Les mentions de lieu, de l'âge sont relativement rares, de même que les causes du décès, ou les occupations professionnelles, sauf s'il s'agit de magistrats ou de militaires. Les épitaphes versifiées, dont les qualités littéraires sont d'ailleurs parfois assez faibles, ne représentent que 2% de toutes les épitaphes, mais cela n'indique pas forcément une faible diffusion de la culture gréco-latine en Gaule, car ce genre est une mode orientale. De fait, 70% des noms propres figurant sur ces épitaphes versifiées sont d'origine grecque ou orientale.

- Les inscriptions religieuses représentent également un pourcentage important des inscriptions lapidaires gallo-romaines. Il s'agit le plus souvent d'ex-voto ou de dédicaces, dans lesquels figurent le nom du dieu au génitif, ce qui implique que l'offrande est devenue sienne, ou au datif, ainsi que le nom du dédicant. La nature de l'offrande, son coût, la cause du don peuvent être mentionnés, mais la formule la plus courante est *Votum Solvit Libens Merito*. L'autel dédié au dieu syrien Baal (Belus) à Vaison (Vaucluse) présente la particularité rarissime de porter une inscription bilingue, grecque et latine, dans laquelle le dédicant, Sextus, mentionné par le texte grec, s'adresse à Belus : "Belus, guide de la Fortune, maître de l'esprit se réjouira de l'autel qu'il (Sextus) a offert et voulu".

Les informations fournies par les inscriptions religieuses sont des plus précieuses, puisqu'elles permettent de mieux connaître un panthéon de plus de 500 dieux, de définir une géographie des dieux et des cultes, d'aborder les rapports entre niveau social, origine ethnique et religiosité.

### *Leur répartition*

La répartition géographique des inscriptions lapidaires est irrégulière : le plus grand nombre provient de la province de Narbonnaise, anciennement romanisée. On

répertorie ainsi 1903 inscriptions lapidaires pour la cité de Nîmes (ville et territoire), 1551 pour Narbonne, capitale de la province, 777 pour Vienne. -En Lyonnaise, les inscriptions sont également nombreuses dans certaines cités, puisqu'on en connaît 850 à 900 pour le territoire lyonnais, 340 pour la cité des Eduens (chef-lieu : Autun), mais d'autres cités de la même province sont moins bien pourvues. Celle des Carnutes (chef-lieu : Chartres), pourtant immense, ne compte qu'une vingtaine d'inscriptions pour l'instant. L'ouest de la province de Lyonnaise (Normandie, Bretagne..) fait figure de presque-désert épigraphique. On connaît environ 25 inscriptions pour la cité des Riedons (chef-lieu : Rennes), à peu près autant dans la cité des Aulerques Diablintes (chef-lieu : Jublains, Mayenne), une trentaine chez les Parisii (chef-lieu : Paris). Les plus grandes cités d'Aquitaine n'ont pas livré autant d'inscriptions que celles de Narbonnaise. Une petite centaine dans la première capitale de la province, Saintes, chef-lieu de la cité des Santons, nettement moins à Poitiers, sans doute deuxième capitale, et chef-lieu des Pictons, et plus de 350 à Bordeaux, dernière capitale et chef-lieu des Bituriges Cubes. Dans les zones très romanisées que sont la Gaule Belgique et les Germanies (inférieure et supérieure), les inscriptions se comptent par milliers : plus de 200 chez les Rèmes (chef-lieu : Reims), au moins 400 chez les Médiomatriques (chef-lieu : Metz).

La densité des inscriptions est tributaire de facteurs multiples : de la densité de population, de la profondeur de la romanisation, des disponibilités locales en pierre, la matière première, mais aussi de l'avancement des recherches archéologiques et épigraphiques modernes.

### *La technique*

Ces inscriptions figurent sur des supports de types très différents : stèle, autel, mausolée, statue, corniche, plaque, temple, etc., dont la pierre est en général le matériau de base. La zone portant l'inscription, le champ épigraphique, est d'abord préparée, grâce aux outils du tailleur de pierre ou du sculpteur dégrossissage avec des outils à percussion posée et perceur, comme la broche, le marteau grain d'orge, le ciseau grain d'orge, la gradine, le ciseau, la brettur, finition à l'abrasif (grès ou pierre ponce, ou émeri en poudre humidifié). Vient ensuite le tracé d'ordonnement des lettres, fort simple,

puisqu'il consiste en deux lignes parallèles, régulièrement espacées, souvent encore visibles sur les inscriptions. La gravure des lettres est effectuée à l'aide du gravelet (petit ciseau étroit) et de son perceur.

### *L'alphabet, la graphie et les conventions d'écriture des inscriptions monumentales*

L'alphabet des inscriptions monumentales compte 23 lettres, des capitales, exclusivement. De l'époque d'Auguste (27 av. J.-C. - 14 ap. J.C.) à la fin de l'Empire romain en Gaule (476), la graphie de cet alphabet évolue, mais les modes régionales, les habitudes ou l'habileté du lapicide (ouvrier qui grave l'inscription), les possibilités financières de son client rendent délicate une schématisation de cette évolution.

Les inscriptions, le plus souvent très stéréotypées, comprennent un certain nombre de conventions, en principe compréhensibles au lecteur de l'antiquité. Le recours à l'abréviation est extrêmement fréquent. Elle n'est pas souvent indiquée par le sicilius, signe placé au-dessus de la lettre ou de la syllabe (voire des syllabes) abrégée. Les formules les plus courantes sont abrégées à leur seules initiales, formant des sortes de sigles. V S L M figure ainsi sur d'innombrables ex-voto, puisque le lecteur gallo-romain connaissait la formule *Votum*



fig. 2 - HE, TA, EPI

de bon gré, comme de juste). Par manque de place, économie ou commodité, deux, trois, voire cinq lettres sont réunies en un monogramme parfois difficile à déchiffrer [fig. 2].

En général, les mots ne sont pas séparés par des espaces. Les signes de séparation, lorsqu'ils sont utilisés; sont placés à mi-hauteur de la ligne. Ce sont des points, des feuilles de lierre, des palmes, des rameaux...

Enfin, il arrive que le lapicide, par étourderie ou manque de maîtrise du latin, commette des erreurs, des oublis, des fautes d'orthographe ou de syntaxe.



## *La datation des inscriptions monumentales*

Dans le meilleur des cas, le document peut être daté exactement par une date mentionnée dans le texte. Il peut s'agir d'une date relative à l'empereur, ou d'une date consulaire. Chaque année, deux consuls ordinaires, plus hauts magistrats de l'Etat romain, sont en effet élus à Rome et entrent en charge le 1er janvier, et l'année est identifiée par leur nom. L'année 34 de notre calendrier est ainsi celle du consulat de Paullus Fabius Persicus et de L. Vitellius. Le texte peut également être daté par la mention d'un personnage détenteur d'une magistrature, d'une fonction impériale, provinciale ou municipale, dont la carrière est par ailleurs bien datée.

La mention du nom d'une légion, ou d'un corps auxiliaire de l'armée romaine, dont l'histoire et les déplacements sont connus et datés par des textes littéraires permet de situer chronologiquement bon nombre d'inscriptions militaires, particulièrement nombreuses en Rhénanie, frontière de l'Empire romain. Le plus souvent, ces éléments manquent, et il faut recourir, avec beaucoup de précautions, à d'autres critères de datation : la graphie, dans les limites évoquées ci-dessus, l'onomastique, le contenu des formules. L'onomastique est la science des noms. La façon dont les Gallo-romains se nommaient a évolué pendant six siècles, et cette évolution fournit des éléments de datation (cf. infra). Il en va de même pour les formules stéréotypées, essentiellement funéraires.

La dernière méthode de datation est archéologique. Les inscriptions récemment découvertes lors de fouilles archéologiques bien conduites peuvent être datées par leur contexte. Malheureusement, l'essentiel du corpus des inscriptions a été mis au jour entre les XVIe et XIXe siècles, à des époques où l'archéologie n'existait pas ou balbutiait.

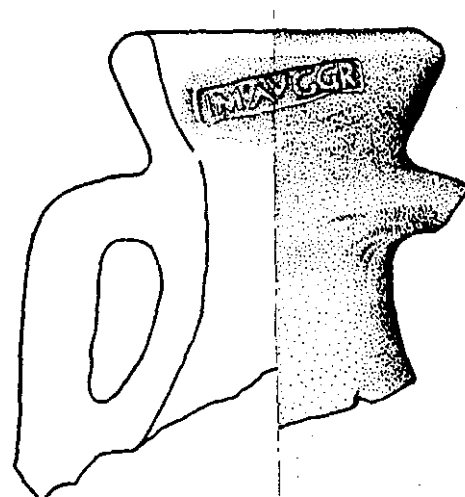
### **B) Les inscriptions non monumentales**

La présence de l'écrit en Gaule romaine, et donc essentiellement du latin, ne se limite pas aux inscriptions monumentales, surtout regroupées dans les agglomérations, centres principaux de la romanité. L'écrit apparaît sur une multitude d'objets de la vie quotidienne circulant dans toutes les régions de la Gaule. Ces inscriptions courtes, voire

laconiques, se présentent sous la forme légendes monétaires, d'estampilles, graffiti.

### *Les légendes monétaires*

La circulation monétaire est intense en Gaule romaine ; les monnaies atteignent toutes régions et toutes les catégories sociales. Elles portent toutes des légendes écrites : au de l'effigie de l'empereur est accompagnée de noms et de sa titulature abrégée.



**fig. 3 -** IM(peratoris) AVG(usti) G(e)Fi(licii) ; De l'empereur Auguste Germanicus - Estampille d'un atelier impérial sur un amphore à huile  
Dessin T. Bezeczky

IMP(erator) : terme désignant l'autorité suprême, devenu le prénom des empereurs

CAES(ar) : surnom de C. Julius Caesar devenu le premier des noms de l'empereur  
AVG(ustus) : surnom de tous les empereurs  
P(ontifex) M(aximus) : Grand Pontife, chef la religion romaine.

Au revers la représentation d'une divinité d'une allégorie accompagnée de son nom en général de la suite de la titulature impériale.

TR(ibunicia) P(otestate) chiffre : revêtu pour la nième fois de la puissance tribunitienne pouvoir civil suprême

IMP(erator) chiffre : salutations impérial décernées pour la nième fois, pour d victoires militaires

CO(n)S(ul) chiffre : consul ordinaire supra pour la nième fois

P(ater) P(atriciae) : Père de la Patrie : titre honorifique accordé par le Sénat

## Les estampilles

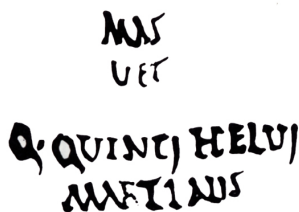
Les estampilles, le plus souvent écrites en lettres majuscules, livrent sur un grand nombre d'objets le nom de son fabricant, ou de l'un des opérateurs de la chaîne de production, ou encore du propriétaire de l'atelier ou de la matière première. Elles sont apposées sur l'objet lors de sa fabrication.

Les estampilles figurent souvent sur de très nombreuses productions céramiques, l'application d'un cachet, en bois, métal, os ou terre cuite étant particulièrement aisée sur l'argile avant cuisson.

- Les amphores, emballages perdus destinés à faire voyager et stocker un certain nombre de denrées alimentaires (vin, huile, sauces, fruits, etc.), portent parfois, sur la panse, l'épaule, le bouchon, l'anse ou la lèvre [fig. 3], des estampilles indiquant le nom du fabricant de l'amphore.

Des inscriptions peintes sur l'amphore en écriture cursive [fig. 4], rarement conservées, peuvent livrer des informations sur la denrée transportée dans l'amphore (nature, quantité, origine, producteur, année). S'il s'agit du vin, pour les grands crus, le millésime est parfois révélé.

fig. 4 - MAS (sicum)/VET (us)/Q.QVINTI HELVI/MARTIALIS  
Vin vieux du Massique Quintus Helvius Martialis  
Inscription peinte sur une amphore  
Fos (Bouches-du-Rhône) - Dessin B. Liou



MAS  
VET  
Q. QVINTI HELVI  
MARTIALIS

- Les tuiles peuvent être estampillées. Elles sont produites par des officines civiles, et portent le nom du fabricant, ou par l'armée romaine. Dans ce cas, le nom de la légion est mentionné en abrégé, parfois accompagné de celui du légat, l'officier supérieur commandant la légion : LEG(io) VIII(octava) AVG(usta) L(ucio) APP(io) LEG(ato) huitième légion auguste, L. Appius légat. Ces tuiles permettent d'identifier les lieux de casernement des corps d'armée et de préciser leur histoire.

- Les figurines en terre cuite, produites par milliers dans différents ateliers du centre de la Gaule, de Bourgogne, de Bretagne..., arborent parfois le nom du fabricant, comme celui de Pistillus, coroplaste actif à Autun à la fin du II<sup>e</sup> siècle. Le nom du fabricant du moule utilisé pour produire en série ces figurines apparaît parfois, sous forme d'un graffiti inscrit sur l'extérieur du moule, avant cuisson.

- Les lampes portent à l'occasion, sous le fond, une marque de fabrique estampillée. **LHOSCRI, COMMVNIS, FORTIS...** [fig. 51]

- Des estampilles figurent aussi sur certaines pièces de vaisselle en bronze et en verre. Le manche des "casseroles" en bronze est le support privilégié des marques de fabrique. Sur la vaisselle en verre, des estampilles apparaissent sous le fond de certains vases, sans que l'on sache toujours si le nom est celui du fabricant, du contenant ou du contenu. En Gaule, le nom **FRONTINIVS**, sous des formes diverses, marque un type de bouteille en verre, en forme de petit tonneau, appelé de ce fait "barillet frontinien". Sur des gobelets du I<sup>er</sup> siècle, réalisés par soufflage dans un moule, des inscriptions figurent dans le décor, composé de scènes du cirque ou de l'amphithéâtre : il s'agit du nom des athlètes. Sur la vaisselle à boire plus tardive, à partir

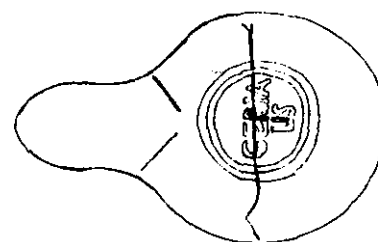
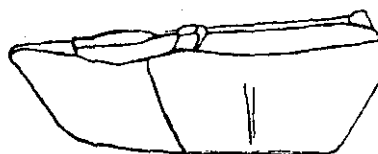


fig. 5 - Lampe en terre cuite portant l'estampille Cerialis  
Dessin: Z.Pongràcz

du II<sup>e</sup> siècle, apparaissent des acclamations, des exhortations bachiques, parfois rédigées en grec. Le même genre d'exhortations à boire **DA VINVM, BIBE...**, se retrouve, réalisé à la barbotine (argile liquide) sur des gobelets en terre cuite du Bas-Empire.

- Quelques rares outils en fer portent, estampillé, le nom du forgeron. Les strigiles, instruments de toilette en bronze, en fer ou en argent, employés pour se racler la peau, sont à l'occasion estampillés, ainsi que les fibules, épingles de nourrice/broches.

Celles ci, comme d'autres bijoux, les bagues, véhiculent parfois des inscriptions sentimentales, coulées ou gravées : SI ME AIMAS VENI (si tu m'aimes, viens) , AMOTE AMAME (je t'aime, aimes-moi), FELIX SIS (sois heureux).

- Les cachets en pierre utilisés par les oculistes sont gravés en creux de formules indiquant la composition du collyre, son mode d'emploi et le nom du praticien. Le cachet d'oculiste est estampillé sur le collyre, solide, et fait office de mode d'emploi et de support "publicitaire". On compte plus de 200 de ces objets en Gaule.

- Les canalisations en plomb portent des estampilles indiquant éventuellement le lieu de fabrication et le nom du plombier, par exemple la célèbre "plombière" de Vienne (Isère), Staia Saturnina, ou le nom du propriétaire du réseau d'adduction d'eau. Ce dernier pouvait en effet être privé ou public.

- Les inscriptions estampillées sur les lingots de matières premières (saumons), comme le plomb, l'argent ou le fer, sont en général des marques de propriété de l'Empereur, propriétaire des mines.

- Les poids, en pierre, en métal, portent les indications chiffrées nécessaires à la pesée.

- Les objets en cuir, ou en bois, comme les tonneaux, ou encore le pain, rarement conservés, pouvaient porter une estampille, appliquée à chaud grâce à un fer à marquer

- Certains types de céramique commune, autrement dit de la vaisselle de tous les jours, portent des estampilles : c'est le cas de la céramique gallo-belge, céramique noire ou rouge imitant la sigillée, produite dans le nord-est de la Gaule au Ier siècle ap. J.-C. et de la céramique allobroge, produite dans la région d'Aoste (Isère).

- Le plus grand nombre d'estampilles provient toutefois des vases en céramique sigillée, produits en masse du Ier siècle av. J.-C. au Ve siècle ap. J.-C. dans des ateliers de Gaule méridionale, centrale puis de l'est. Tous les vases en sigillée ne sont cependant pas estampillés. Sur les vases non décorés, l'estampille, réalisée avec un cachet en terre cuite ou en os, gravé en creux, figure au centre du fond, à l'intérieur. Sur les vases ornés, réalisés au moule, la signature ou les signatures (celle du créateur du moule et celle du potier créateur du vase) apparaissent

en général dans le décor ou dessous. L'inscription comprend le nom du potier, au génitif, qui marque en quelque sorte la propriété artisanale. Il peut être précédé du mot OFFICINA (officine), abrégé en OF., OFF., OFFI.

Des marques anépigraphes (non écrites), en forme de rosette, de lignes croisées, de cercles, etc., sont peut être le fait de potiers analphabètes.

Les estampilles font connaître environ 2000 noms de potiers différents, mais plusieurs potiers peuvent porter le même nom. Ce corpus important livre des informations précieuses sur l'origine des potiers, leur statut social, l'organisation de leur travail, les circuits d'échanges économiques.

Sur tous les objets estampillés, les marques de fabrique font la publicité du fabricant, mais sur la sigillée, les estampilles peuvent aussi s'avérer utiles dans une forme de production en partie collective : plusieurs potiers indépendants d'un même site pouvaient cuire dans le même immense four commun leurs productions respectives, et les récupérer après cuisson grâce à ces marques.

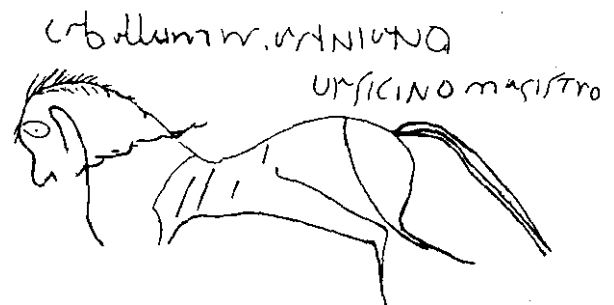


fig.6 -Graffiti sur une tuile

CABALLVM MARINIANO/RSICINO MAGISTRO

[Donné] un cheval à Marinianus Ursicinus Magister - Hongrie

Dessin Z. Visy

### C) Les inscriptions manuscrites sur les petits objets de la vie quotidienne (instrumentum)

Les objets quotidiens de tous types portent des inscriptions brèves, réalisées pour diverses raisons après le stade de la production [fig. 6]. Selon la nature et la dureté du support, l'inscription est gravée à trait continu, ou tracée en pointillés. Ces inscriptions sont écrites en capitales ou en caractères cursifs. La cursive est une capitale expédiée, dont la difficulté de lecture tient à la diversité des graphies individuelles, à l'utilisation de ligatures et d'abréviations.



- Le plus souvent l'écriture cursive est utilisée pour les marques de propriété, gravées sur les objets les plus divers : vaisselle en terre cuite, en bronze, en argent, fibules, armes, etc. Plusieurs noms marquent parfois la succession des propriétaires, notamment sur les armes ou les pièces précieuses d'argenterie, dont le poids est parfois indiqué en chiffres romains.

Les dédicaces religieuses, inscrites sur les objets les plus divers, correspondant aux goûts et aux moyens du fidèle, constituent un autre ensemble important. Ces inscriptions sont souvent rédigées en capitales. Les informations mentionnées plus haut pour les inscriptions monumentales à caractère religieux figurent aussi sur des bases de statuettes en bronze ou en argent, sur des petites plaques votives en métal, sur de la vaisselle en terre cuite, en bronze, en argent, sur des bijoux, des anneaux.

- A côté des grands calendriers évoqués plus haut, il existe aussi des cadrans solaires ou des calendriers de poche, en pierre ou en métal gravé.

- Les inscriptions magiques forment un petit groupe très particulier. Elles sont très fréquemment gravées à la pointe sur une feuille de plomb, destinée à être ensuite enroulée sur elle-même, et portent le nom de *tabellae defixionis*, tablettes d'exécration ou d'envoûtement. Un ou plusieurs individus sont voués par leur(s) ennemi(s) aux pires tourments, grâce à l'aide de certains dieux. L'une de ces tablettes, mise au jour dans une tombe de la fin du Ier siècle ap. J.-C. de la nécropole de l'Hospital et-du-Larzac (Aveyron), est rédigée en caractères latins cursifs, mais la langue est gauloise. Des sorcières (*uidhuia*) sont évoquées dans le texte, long de 57 lignes !

- Dans la même région, à la Graufesenque, les ateliers de production de céramique sigillée ont livré le plus important corpus d'inscriptions cursives de la Gaule romaine, constituant des archives professionnelles du plus grand intérêt. Il s'agit d'au moins 168 comptes-inventaires, établis par des potiers au Ier siècle après J. C. pour accompagner leur fournée à la cuisson. Une fournée pouvait regrouper 30 000 vases, d'où l'utilité d'une comptabilité précise. Le latin et le gaulois sont utilisés simultanément, et parfois sur un même document. Sur chaque "bordereau" en terre cuite est inscrit, avant cuisson, le nom du ou des potiers, celui des vases, parfois leur taille et la quantité de vase enfournés.

La jovialité, les accès d'humeur, les désirs crus des Gallo-romains s'expriment parfois, mais assez rarement, sur tous les supports déjà évoqués, ainsi que sur les enduits peints, sous la forme de ce que nous appelons au XXe siècle des graffiti.

#### D - Tablettes et volurnen

Les textes courts, ne nécessitant pas forcément une longue conservation, sont consignés à l'aide d'une pointe de métal le style (*stilus*), sur des tablettes en bois (buis, sapin, érable) [fig. 7] enduites de cire. Ces *tabellae ceratae* sont groupées par paire, surface écrite vers l'intérieur, leur assemblage se faisant grâce à des liens ou des anneaux formant charnière. Les erreurs sont corrigées en retournant le style et en appliquant son extrémité aplatie sur la cire. Si le texte doit être préservé des yeux indiscrets ou de modifications intempestives, les tablettes sont entourées d'une ficelle sur laquelle est appliqué un sceau en cire marqué du cachet personnel du scripteur. Ce cachet peut-être la pierre gravée en creux (intaille)



Fig. 7 – Homme écrivant sur des tablettes  
Stèle funéraire  
Bourges (Cher)

de sa bague. Une boîte à sceau, petit objet en bronze parfois émaillé, est quelques fois utilisé.

En Gaule, le *volumen*, rouleau de papyrus ou de parchemin, n'est pas conservé, mais il était employé, puisqu'il figure sur de multiples représentations [fig. 8] (sculptures, mosaïques, peintures). Les feuilles de papyrus ou de peau préparée sont assemblées par collage, selon la longueur désirée, et enroulées sur un cylindre de bois ou d'os, appelé ombilic (*umbilicus*). On observe parfois deux cylindres, l'un pour enrouler la partie du texte lue, l'autre pour recevoir celle à lire. Les rouleaux qui

constituent un ouvrage ou un ensemble sont liés par une ficelle et rangés soit horizontalement sur des étagères, soit dans une boîte en bois ou en métal, en général cylindrique, munie d'une serrure, la *capsa*.

Dès le Ier siècle apparaît dans le monde romain un autre support de l'écrit, le codex, fig. 9 ancêtre de nos livres modernes. Les feuillets, pliés en deux et cousus ensemble, sont d'abord en parchemin, puis, sans doute à partir des IIIe-IVe siècles, en papyrus.

Les archéologues français n'ont pas encore retrouvé en Gaule de fines feuilles en bois de bouleau ou d'aune, sur lesquelles on écrivait à l'encre, comme celles découvertes en Grande-Bretagne, à Vidolanda, le Chesterholm moderne. Mais la Gaule étant, comme la Bretagne, un pays où le papyrus était difficile à obtenir, il est vraisemblable que ce support était aussi prisé.

Un autre support très bon marché est utilisé par les écoliers, pour apprendre à écrire leur

fig. 8 - Scène d'enseignement (détail). Le personnage de droite porte des tablettes, celui du milieu déploie un *volumen*  
Mausolée, Neumagen (Allemagne)



alphabet : il s'agit de tessons de céramique, sur lesquels on retrouve parfois les lettres de l'alphabet, inscrites de façon plus ou moins habile.

#### IV - L'ONOMASTIQUE (science des noms propres)

En Gaule romaine, au moins jusqu'au IIe siècle, deux systèmes de dénomination coexistent et s'interpénètrent : l'un indigène, (autre romain).

Le système gaulois est très simple, puisque les hommes libres portent un nom unique personnel, suivi du nom de leur père au génitif: Nertomarus, fils de Namantobogus. Ce nom peut être latinisé par (adjonction d'un suffixe en us/ius. Le système romain, utilisé

dans tout l'Empire, est plus complexe. Les citoyens romains portent en principe trois noms (*tria nomina*) : P(ublius) Talpidius Clemens. Le prénom, *praenomen*, est toujours abrégé lorsqu'il précède les deux autres noms.

La liste des prénoms romains utilisés à (époque impériale est très réduite, puisqu'elle ne compte pas vingt noms, parmi lesquels Aulus (A.), Appius (Ap.), Gaius (C.), Lucius (L.), Marcus (M.), Publius (P.), Quintus.(Q.)... Le nom ou gentilice, *nomen*, est commun à toutes les personnes d'une même *gens*, d'une même famille, au sens large du terme.. Le(s) surnom(s), *cognomen*, est propre à (individu et s'inspire de ses particularités physiques, orales, professionnelles ou géographiques. Ti. Julius Barbatius, à Saintes, était vraisemblablement barbu, L. Autronius Rufus, de Narbonne, roux, et Q. Fullonius Tolosanus, mort à Narbonne, originaire de Toulouse. En principe, à partir de 45 ap. J.-C., les citoyens romains doivent même faire figurer à la suite de ces noms leur **filiation et leur tribu**, mais les soldats et les vétérans sont en fait à peu près les seuls à le faire, comme C(aius) Vetienius Urbicus, fils de Caius, de la tribu Pupinia et C(aius) Deccius, fils de

fig. 9 - Homme lisant des tablettes ou un codex  
Mausolée, (la sculpture est endommagée)  
Neumagen (Allemagne)



Lucius, de la tribu Papiria, de Ticinum, morts à Cologne dans la

première moitié du Ier siècle ap. J.-C. L'usage du cognomen est assez long à s'imposer, et au début de l'Empire, il est fréquent que des citoyens romains ne portent qu'un prénom et un gentilice, c'est une première forme de duo *nomina* : Gaius Domitius. Cette première forme, à partir d'Hadrien (117-138), disparaît à peu près, le prénom n'étant plus utilisé, au profit d'une seconde, comportant le nom et le surnom. Iul(ius) Martianus, décurion (membre de (assemblée locale) et Pompeius Octavianus, de Lyon portent ainsi un nom et un surnom. L'onomastique peut, dans certaines limites, fournir des indications précieuses sur (origine ethnique ou sociale d'un individu, sur son statut (citoyen romain, pérégrin, homme libre, affranchi, esclave), sur les croyances religieuses de ses parents. Le gentilice, le nom,

permet de déceler dans un corpus donné les individus d'origine italique, indigène ou orientale. Ainsi à Narbonne, les Cassinius sont-ils des descendants de colons originaires de Campanie ou du Latium, régions d'Italie où ce nom est très répandu. A Nîmes, Esciggorix, fils d'Ammonis est indiscutablement d'origine celtique tout comme Oxtaius, fils d'Oxtaius, à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), ou Litugenos, fils de Biracatus, aux Poussots; près de Dijon (Côte-d'Or). Le verrier Julius Alexander, à Lyon, est d'origine gréco-orientale, tout comme Zmaragdus, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Le statut juridique peut transparaître à travers le nom. Le citoyen romain, on l'a vu, porte la duo ou tria *nomina*. Le pérégrin, homme libre non citoyen romain, peut porter un nom suivi de celui de son père, comme Festus *Faurentini filius*, Festus fils de Faventinus ; les pérégrins accédant à la citoyenneté adoptent souvent le nom ou le prénom de leur patron, ou de l'Empereur régnant, en conservant leur ancien nom comme surnom. C'est le cas de Caius Julius Ricoverigus, de Saintes, sans doute fait citoyen par Auguste (27 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.). Des usurpations de citoyenneté pouvaient aussi se produire, jusqu'en 212, date à laquelle celle-ci est attribuée à tous les hommes libres de l'Empire par Caracalla. Les esclaves ne portent qu'un seul nom, comme Geminius, esclave employé aux archives publiques de Vienne (Isère). Ce nom unique est en général suivi du nom de leur maître au génitif. Les affranchis adoptent souvent comme surnom leur nom d'esclave, leur nouveau nom étant reçu de leur ancien maître. Le mot *libertus*, affranchi, suivi du nom de leur ancien maître, suit leur nouveau nom. Ainsi à Eauze (Gers), Procula at-elle été affranchie par Cerdonus (CERDONI PROCULAE LIB(erta)), et à Villevieille (Gard), Primigenius est-il l'affranchi de Publius, un flamme, prêtre du culte impérial (G(enio) P(ublii) N(ostri) Primigenius LIB(ertus)).

Les croyances religieuses des parents se révèlent parfois à travers les surnoms qu'ils choisissent pour leur enfant. On connaît ainsi en Gaule des Esculape, des Dionysos, Aphrodite, des Bacchus, etc.

L'onomastique est un outil précieux, mais ce n'est cependant pas une science exacte. Elle révèle dans une certaine mesure la profondeur du phénomène de romanisation, mais l'évolution chronologique des systèmes de dénomination, les modes régionales et même familiales doivent aussi être prises en compte. L'exemple souvent cité d'une famille santonne (originaire de Saintes), connue par les inscriptions sur quatre générations révèle certes une romanisation progressive et

continue, mais il ne s'agit que d'un exemple. Le premier membre de la dynastie connu porte le nom bien gaulois d'Épotsorovidus, son fils, accède sans doute à la citoyenneté grâce à César et adopte la tria *nomina*, en conservant son nom gaulois comme surnom, tout comme le petit-fils, Caius Julius Otuanenos. L'arrière-petit-fils, personnage très important en Gaule vers 19 ap. J.-C., porte un nom de citoyen entièrement romanisé : Caius Julius Rufus. Par ailleurs, d'autres familles offrent l'exemple de noms celtiques et romains mélangés.

Un épigraphiste résume bien les limites du domaine en remarquant que "de nos jours, toute jeune fille prénommée Audrey (ri) est (pas nécessairement) d'origine britannique, et que toute autre prénommée Marie (n')est (pas forcément) une chrétienne dévote de la Vierge".

## CONCLUSION

Les inscriptions de tous types apportent des informations irremplaçables sur de nombreux aspects, politiques, sociaux, économiques, culturels, religieux, de la civilisation galloromaine, mais malgré leur nombre impressionnant, elles n'évoquent qu'un pourcentage très faible de la population du pays pendant les cinq siècles de la période considérée. Dans la région des Trévires (Trèves, Allemagne), on estime que ce pourcentage est sans doute de 0,1. A l'autre extrémité de la Gaule, à Narbonne, capitale de province, très anciennement romanisée, pour laquelle le corpus des inscriptions est des plus fourni, on ne connaît, par les inscriptions, de la fin du Ier siècle av. J.-C. au début du IIIe siècle ap. J.-C. (la ville ayant été fondée en 118 av. J.-C.), que le nom de 1846 Narbonnais, alors que selon les estimations les plus prudentes, la population pouvait compter jusqu'à 35 000 habitants.

On peut considérer que les inscriptions reflètent des réalités sociales peu diversifiées. L'écrit, sous sa forme monumentale étant réservé aux élites et aux catégories sociales favorisées. Mais l'accroissement régulier de documents modestes rédigés en écriture cursive, le plus souvent en latin; la prolifération d'objets inscrits semble bien prouver qu'un bon nombre de Gallo-romains étaient familiarisés avec le latin et capables de le lire.

Les sources littéraires concernant la Gaule romaine étant au total des plus réduites, les inscriptions constituent en définitive une source de connaissance de la Gaule romaine irremplaçable et complémentaire de la stricte archéologie. Par elles, à travers les siècles, certains Gallo-romains s'expriment encore.

# Pour en savoir plus...

## Généralités

Lerat L., La Gaule romaine. 249 textes traduits *du grec et du latin*, Errance, Paris, 1977

Coulon G., Les Gallo-romains, Armand Colin, Paris, 1989 (2 vol.) Beck F. - Chew H.,

Quand les Gaulois étaient Romains, Découvertes 63, Gallimard, 1989 Gros P., *La France gallo-romaine*, Nathan, Paris, 1991

Pelletier A., La civilisation gallo-romaine de A à Z, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993

## Epigraphie

L'ouvrage ancien de R. Cagnat n'est pas encore remplacé R. Cagnat, Cours *d'épigraphie latine*, Ernest Thorin éditeur, Paris, 1889

Les inscriptions de la Gaule romaine ont été publiées dans les volumes XII(1-2) et XIII(1-6) du Corpus Inscriptionum Latinarum (C.I.L.), édités par l'Académie littéraire royale de Berlin, entre 1888 et 1933. Des mises à jour et compléments sont régulièrement publiés depuis

Les sources épigraphiques sont présentées par P.M. Duval, dans le premier volume de "Les sources de l'histoire de *France des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle*", Picard, Paris, 1971, p.59-79

P.Y. Lambert, La langue gauloise, Errance, Paris, 1994

## Sur quelques documents de premier plan

A. Piganiol, *Les documents cadastraux* de la colonie romaine d'Orange, XVI<sup>e</sup> supplément à "Gallia", C.N.R.S., Paris, 1962  
*36 inscriptions lyonnaises* avec les éclaircissements, C.R.D.P., Lyon, 1976, pour les Tables claudiennes XII, p.15 et 63-69

Gayraud M., *Narbonne antique des origines à la fin du III<sup>e</sup> siècle*, Revue archéologique de Narbonnaise, supplément 8, diffusion de Boccard, Paris, 1981, pour la Lex de *flaminio...*, p.384-396

Lejeune M. et all., Le plomb magique du Larzac et les sorcières gauloises, *Etudes celtiques*, 22, 1985, p.88-177

P.M. Duval -Pinault G., *Recueil des inscriptions gauloises (R.I.G.)*. III- Les calendriers (Coligny, *Villards d'Héria*), XLV<sup>e</sup> supplément à "Gallia", C.N.R.S., Paris, 1986

**Musée des Antiquités Nationales - Saint-Germain-en-Laye -  
Service d'action culturelle  
Tél.: 01 34 51 65 36  
[Culturel.man@culture.gouv.fr](mailto:Culturel.man@culture.gouv.fr)**

Dossier réalisé par Hélène CHEW, conservateur



